



Docteur James BRODEUR, Président

Service d'anesthésiologie
Centre Hospitalier Jacques Cœur
145, Avenue François Mitterrand
18020 BOURGES cedex
tel : 02 48 48 48 48 ;
02 48 48 49 14 (secrétariat)
06 88 60 87 09
e-mail : james.brodeur@wanadoo.fr

**SYNDICAT DES
MEDECINS
ANESTHESISTES-
REANIMATEURS NON
UNIVERSITAIRES**
(membre de la Confédération
des Praticiens Hospitaliers, CPH)

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé, de la Jeunesse, et du
Sport
Ministère de la Santé
14 Avenue Duquesne
75007 Paris

Mercredi 28 novembre 2007,

Madame le Ministre,

Nous apprenons par nos correspondants au Comité Permanent des Médecins Européens qu'une révision de la D.E. 2003/88 est sur le point d'être avalisée par le Conseil de l'Europe les 5 et 6 décembre.

Cette révision comporterait des modifications touchant à la durée maximale du travail qui serait fortement allongée, à l'organisation de la permanence des soins qui n'autoriserait plus la prise du repos quotidien immédiatement après 24 h de travail, à la distinction entre périodes actives et inactives pendant une permanence sur le lieu du travail, et à une période de « lissage » poussée de 4 mois à un an.

Le Cadrage National signé en 2001, puis sa traduction dans les textes en 2002 (décret 2002-1421), et en 2003 (arrêté du 30 avril 2003 -NOR: SANH0321568A- accompagné de la circulaire du 6 mai 2003) notamment, a rendu son attractivité à l'hôpital public aux yeux de toute une génération de jeunes praticiens, et permis les recrutements qui ont rendu leur fonctionnalités à toutes les unités de soins, et en particulier aux services dits « à garde ». Ces textes ont aussi retenu une génération de médecins qui formaient l'ossature des établissements de soins, mais pensaient partir au plus tôt, tant les conditions de travail étaient mauvaises.

Les révisions proposées ne sont pas nouvelles et traduisent la panique des autorités sanitaires européennes devant le déficit de temps médical dans les hôpitaux publics. Cependant le remède avancé promet d'être pire que le mal en faisant fuir les nouvelles vocations et en désespérant les médecins en place. D'autres solutions existent pour utiliser au mieux une offre de soins médicaux moins abondante. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de joindre votre voix à ceux qui refusent

cette révision, pour constituer une minorité de blocage. Les praticiens hospitaliers et, de manière générale, tous les médecins hospitaliers, ne sauraient accepter un tel recul dans leurs conditions de travail, déjà difficiles, et le S.M.A.R.N.U. pour qui les textes de 2001, 2002, et 2003 sont fondamentaux, et améliorables, n'acceptera pas de retour en arrière.

Comme pour d'autres sujets, nous souhaitons réaffirmer ce point de vue de vive voix et obtenir de vous l'engagement formel qu'aucune modification des textes de 2002 et 2003 ne sera entreprise dans le sens envisagé par cette révision.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de notre très haute considération,

Dr James Brodeur

Copie à Mr Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
127, rue de Grenelle, 75700 Paris